

UN PROCES INÉDIT À POITIERS JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

À cette occasion, Alternatiba Poitiers vous invite à rejoindre la mobilisation du jeudi 9 novembre, contre l'interprétation abusive du contrat d'engagement républicain par le préfet de la Vienne, qui représente une menace pour la liberté d'expression.

Au programme de cette journée:

- Le procès débute à 9h30 au tribunal administratif de Poitiers 15 rue de Blossac.
- Nous vous invitons vers 10h30 à une conférence de presse organisée par Alternatiba Poitiers à l'issue de l'audience, avec les avocats et les représentants de collectifs et associations locales, nationales et internationales- Parc de Blossac ENTRÉE PRINCIPALE, dans la grande allée (place de l'appel du 18 juin 1940)
- À partir de 13h : repas à prix libre puis après midi d'échanges sur les enjeux du procès- Salle Timbaud, rue SAINT PAUL à Poitiers.
- Inscription obligatoire pour le repas ici: <https://framaforms.org/le-banquet-du-proces-1698669560>
- À 18h30, nous vous invitons à rejoindre la marche pour la Paix place de l'hôtel de ville.

Le procès fait suite à la demande du préfet de la Vienne auprès de la mairie de Poitiers et de la communauté de communes de supprimer les subventions attribuées à l'association Alternatiba Poitiers pour l'organisation du village des alternatives en septembre 2022. L'attribution de subventions publiques est désormais conditionnée à la signature par les associations du contrat d'engagement républicain qui les engage à « respecter les principes républicains, les lois de la République, la liberté de conscience, l'égalité et la non-discrimination, la fraternité et l'absence de violence, le respect de la dignité humaine et le respect des symboles républicains ». En raison de l'importance des enjeux pour la liberté associative, la liberté d'expression et l'autonomie des collectivités territoriales, chaque partie sera représentée par un avocat : la commune et la communauté de communes, Alternatiba Poitiers, les associations nationales et internationales Greenpeace et autres associations de défense de l'environnement, la Ligue des droits de l'Homme et autres associations de défense des droits humains. [1].

Selon le Préfet, l'attribution de la subvention ne répond pas au "contrat d'engagement républicain" en raison de :

- la programmation d'ateliers et débats autour de la désobéissance civile non violente,
- la participation de membres du collectif Bassines Non Merci au village et à l'émission de radio sur la thématique de l'eau et des méga-bassines, enregistrée pendant l'évènement.

Pour rappel, le village des Alternatives de septembre 2022 a rassemblé plus de 140 associations, entreprises, institutions, citoyen.nes, tous.tes soucieuses de protéger l'environnement et de répondre à l'urgence écologique et sociale rappelée par la communauté scientifique mondiale du GIEC.

C'est ce qu'on attendrait de l'État, qui pourtant, ne respecte pas les accords de Paris, a été condamné par deux fois pour inaction climatique , pour mesures insuffisantes contre la pollution atmosphérique (30 millions d'euros d'amende), pour « préjudice écologique » lié à l'utilisation massive de pesticides dans l'agriculture ayant causé un effondrement de la biodiversité.

Le village a été conçu dans le respect de la charte d'Alternatiba qui : « travaille à la construction d'un monde plus humain et plus solidaire. Cet objectif est incompatible avec les idées et comportements xénophobes, sexistes, homophobes, excluants, discriminatoires, anti-démocratiques ou violents. »

Les séquences autour de la désobéissance civile, tout comme le débat organisé par Radio Pulsar : « Face au dérèglement climatique et son impact sur la ressource en eau, les bassines sont-elles une solution ? », ou encore le débat mouvant autour d'une réflexion sur les actions violentes/non violentes relèvent de l'éducation à la citoyenneté, sont une invitation à une réflexion sur les sujets d'actualité, dans une démarche d'éducation populaire.

Les organisations présentes pour cette journée sont très nombreuses: s !

[1] Greenpeace, Alternatiba, ANV-cop21, la FNE, ATTAC, Notre affaire à tous, Réseau sortir du nucléaire, La Ligue des droits de l'Homme, ANTICOR, La Cimade, Le Collectif des Associations Citoyennes, Le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, La Fédération des associations de solidarité avec tou-te-s les immigré-e-s, La Fédération Droit au logement, Le Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s, La Ligue de l'enseignement, Le Mouvement associatif, Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Le Syndicat des avocats de France, Le Syndicat de la magistrature, L'Union syndicale Solidaire.

Et les associations et collectifs locaux dont Extinction Rebellion Poitiers et BNM86.